



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 09736

Numéro SIREN : 394 527 899

Nom ou dénomination : A T KEARNEY

Ce dépôt a été enregistré le 23/01/2017 sous le numéro de dépôt 7824



1700783301

DATE DEPOT : 23/01/2017

NUMERO DE DEPOT : 2017R007824

N° GESTION : 2001B09736

N° SIREN : 394527899

DENOMINATION : A T KEARNEY

ADRESSE : 23 rue de l'Université 75007 Paris

DATE ACTE : 16/12/2016

TYPE ACTE : Extrait de procès-verbal

48 63
(.)
A.T. KEARNEY
Société par actions simplifiée
Au capital de 1.000.000 d'euros
Siège social : 23, rue de l'Université
75007 Paris

394 527 899 R.C.S. PARIS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS ORDINAIRES DE L'ASSOCIE
UNIQUE EN DATE DU 16 DECEMBRE 2016**

PREMIERE RESOLUTION

Constatation de la démission du Président de la Société

L'associé unique, après avoir pris connaissance des termes du rapport du Président, prend acte de la démission de Monsieur Sébastien DECLERCQ de ses fonctions de Président de la Société, avec effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

L'associé unique remercie Monsieur Sébastien DECLERCQ pour les services rendus à la Société dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

DEUXIEME RESOLUTION

Nomination d'un nouveau Président de la Société

L'associé unique, après avoir pris connaissance des termes du rapport du Président et en conséquence de la démission de Monsieur Sébastien DECLERCQ de ses fonctions de Président, décide de nommer en qualité de nouveau Président de la Société, et avec effet à compter du 1^{er} janvier 2017 pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit expirant à l'issue de la réunion de l'associé unique appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, Monsieur Nicolas LIOLIAKIS.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

Monsieur Nicolas LIOLIAKIS a déclaré par avance accepter les fonctions qui lui seraient confiées et n'être l'objet d'aucune incapacité, incompatibilité ou sanction susceptible de lui en interdire l'exercice.

TROISIEME RESOLUTION

Détermination de ses pouvoirs et fixation de sa rémunération

L'associé unique, connaissance prise des stipulations de l'article 13 des statuts de la Société, rappelle que "dans ses rapports avec les tiers, le Président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social. Il peut donner tout mandat qu'il avisera.

Dans les rapports avec les associés ou l'associé unique, le Président peut faire tous actes de gestion dans l'intérêt de la société, sous réserve de respecter les procédures d'autorisation internes fixées chaque année dans le cadre d'une Charte intitulée "A.T. Kearney Decision Authorities" mise en place au sein du groupe AT KEARNEY et disponible sur l'Intranet du groupe".

En outre, l'associé unique décide que Monsieur Nicolas LIOLAKIS ne percevra pas de rémunération au titre de ses fonctions de Président. Néanmoins, il pourra prétendre, sur présentation de justificatifs, au remboursement de frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

QUATRIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour formalités

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original des présentes ou à "La Loi", à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt auprès du Tribunal de Commerce compétent.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

* * *

Extrait certifié conforme à l'original.



Nicolas LIOLAKIS
Président